

N° CP 6e/57-07  
Séance du - 8 JUIN 2007

**APPEL A PROJETS RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES  
COLLECTES SELECTIVES DE BIODECHETS :  
DESIGNATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
PAYS DE ROUFFACH COMME SITE PILOTE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/II-6<sup>c</sup>/12 du 23 mars 2007 relative à la stratégie pour le développement des collectes sélectives des biodéchets,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de désigner la Communauté de Communes du Pays de Rouffach comme site pilote dans le cadre de l'appel à projets départemental relatif aux biodéchets et de lui fournir :
  - 3 500 bioseaux de 10 litres,
  - 3 sacs biodégradables par semaine et par foyer,
  - 3 250 bacs de 120 litres,
  - 250 bacs de 240 litres.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 1.2. JUIN 2007  
Préfecture de la Région de la Haute Alsace  
1.5. JUIN 2007  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER